



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 17 DÉCEMBRE 2019

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 17 décembre 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 13h00.

ORDRE DU JOUR

1. Administration

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Signature d'une entente pour le dépôt à neige
- 1.6 Autorisation de dépenses pour le dépôt à neige
- 1.7 Avis de motion : projet de règlement 2019-010 modifiant le règlement 2019-001 visant à apporter une correction aux articles 5 et 8 du règlement
- 1.8 Modification de la résolution 2018-12-475 Plan directeur d'aqueduc : acceptation d'une proposition de service
- 1.9 Modification de la résolution 2019-05-268 Octroi de contrat pour l'inspection télévisée de conduite d'égout à l'aide de caméra
- 1.10 Modification de la résolution 2019-09-453 Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité sur la côte des Cascades
- 1.11 Modification de la programmation TECQ 2014-2018 : dépôt d'une programmation de travaux réalisés et à réaliser avant le 31 décembre 2019
- 1.12 Question du public

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance spéciale.

APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.2

2019-12-626 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 13h00, il n'y a aucun public au moment d'ouvrir la séance.



No de résolution
ou annotation
1.3

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2019-12-627 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.4

2019-12-628 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé. Tous les membres du conseil étant présents, et en conformité avec l'article 153 du Code municipal du Québec, acceptent l'ajout du point suivant :

- Demande au Ministère des Transport : Uniformiser la limite de vitesse secteur côté ouest du village

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5

2019-12-629 SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU que l'entente pour le dépôt à neige actuel se termine le 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'une entente est intervenue avec le propriétaire du lot 4 997 830, monsieur Patrick Turpin pour l'utilisation de son terrain à compter du 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU que ce dernier est d'accord à signer une nouvelle entente, et ce, pour une période d'un an.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, accepte l'offre de M. Patrick Turpin et autorise une dépense et un déboursé de 4500.\$ sans taxes annuellement pour l'utilisation du lot 4 997 830 comme dépôt à neige pour la saison 2019-2020.

Que ce Conseil, autorise la direction générale à préparer une entente à cet effet.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-33000-512 Location terrain – Dépôt à neige.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6

2019-12-630 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU la réception d'une dérogation temporaire reçue du Ministère de l'Environnement pour l'utilisation du site de dépôt à neige situé sur le lot 4 997 830;

ATTENDU qu'il y a lieu de se conformer aux exigences du ministère telles que :

- L'élimination de neige à ce site devra se terminer au plus tard au printemps 2020
- Permettre la récupération des eaux de fonte et/ou aménagement du site pour récupérer les particules et les hydrocarbures pétroliers
- Les matières résiduelles devront être récupérées et éliminées en conformité avec la Loi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, autorise une dépense approximative au montant de 10 000.\$ pour effectuer les travaux exigés par le ministère.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-33000-512 Location terrain – Dépôt à neige.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7

2019-12-631 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2019-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-001 VISANT À APPORTER UNE CORRECTION AUX ARTICLES 5 ET 8 DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 2019-001 visant à apporter une correction aux articles 5 et 8 sera adopté. Un projet de règlement est déposé.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8

2019-12-632 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-12-475 : PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-12-475 autorisant une dépense et un déboursé maximal de 21 379.00\$ plus taxes à WSP pour effectuer un plan directeur du réseau d'eau potable;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, modifie la résolution 2018-12-475 et qu'il soit indiqué que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000: Conduites eaux potable.

Que les écritures comptables nécessaires soient effectuées et que les sommes soient retournées au fonds affecté aqueduc.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2019-12-633 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-05-268 OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT À L'AIDE DE CAMÉRA

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-05-268 autorisant une dépense et un déboursé de 5000.00\$ plus taxes à la compagnie Can-Inspec pour les travaux d'inspection télévisée de conduites d'égout à l'aide de caméra

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le montant à 21 159.41 \$ avant taxes pour inspecter d'avantage les conduites d'égout;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, modifie la résolution 2019-05-268 et qu'il soit indiqué que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018 et autorise une dépense et un déboursé au montant de 21 159.41 \$ avant taxe pour la facture #1056 de la compagnie Can-Inspecc Inc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05004 000 : Conduites d'eaux usées.

Que les écritures comptables nécessaires soient effectuées et que les sommes soient retournées au fonds affecté égoût.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2019-12-634 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-09-453 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LA CÔTE DES CASCADES

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-09-453 autorisant une dépense et un déboursé de 6 015,44\$ plus taxes à Entreprises Ployard 2000 inc pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le montant à 6 823.16 \$ avant taxes pour l'ajout supplémentaire de glissières de sécurité;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain CLément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise une dépense et un déboursé au montant de 6 823.16 \$ avant taxes pour la facture #007951 de la compagnie Entreprise Ployard 2000 Inc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2019-12-635 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 : DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉALISÉS ET À RÉALISER AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que la municipalité de Papineauville :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-12-636 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : UNIFORMISER LA VITESSE SECTEUR CÔTÉ OUEST DU VILLAGE

ATTENDU que la vitesse du côté ouest du village varie sur certaines portions de la route 148;

ATTENDU qu'il y a lieu d'uniformiser la vitesse.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir apporter les corrections nécessaires afin que la vitesse du côté ouest du village à partir du 399 rue Papineau jusqu'au 2959 route 148 soit uniformisée à 70 km/heure.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

QUESTIONS DU PUBLIC

2.1

2019-12-637 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance spéciale soit levée à 13h20.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 17 décembre 2019.

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 17 décembre 2019.

Christian Beauchamp
Maire